

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 144

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, Mme Le Callennec, Mme Boyer, M. Verchère et M. Vitel

-----

**ARTICLE 46**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article propose de modifier, sans qu'il ait pu être mise en œuvre, l'article 30 de la loi relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament du 29 décembre 2011 qui avait institué une expérimentation de la visite médicale collective à l'hôpital pour certains produits de santé. Cet article revient sans concertation sur l'équilibre qui avait été trouvé alors.

Il est donc proposé de supprimer cet article qui, de surcroît, n'a pas sa place dans un PLFSS.